

**SQUATT de CACHAN**

## **UNE SOLUTION HUMAINE POUR UNE SITUATION INACCEPTABLE**

**Déclaration des élus communistes de CACHAN (*Yves EVARISTE, Pierre AGUDO, Marie-Thérèse BIÉRET, Béatrice MARY*), d'ARCUEIL, GENTILLY, FRESNES, VILLEJUIF, LE KREMLIN BICÊTRE et L'HAY-les-ROSES,**

**Yann JOUBERT maire de GENTILLY et Claudine CORDILLOT maire de VILLEJUIF,**

**les conseillers généraux Gilles DELBOS, Laurent GARNIER et Alain DESMAREST, Laurence COHEN et Malika ZEDIRI conseillères régionales.**

Au mépris des règles les plus élémentaires d'hygiène, de sécurité et de dignité humaine, 650 personnes, en majorité originaires d'Afrique et du Maghreb, occupent depuis bientôt 2 ans un bâtiment du CROUS voué à la démolition. La décision d'expulsion, prise par le tribunal administratif de Melun le 14 avril dernier, est en passe d'être exécutée, sans qu'aucune mesure d'hébergement, de relogement et de régularisation administrative des conditions de séjour des étrangers en France n'ait été étudiée.

Les autorités préfectorales laissent cette situation se dégrader, dans la perspective d'une expulsion programmée pendant les vacances, au moment qu'elles espèrent de moindre vigilance solidaire. Cette solution honteuse est en contradiction avec les principes de la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain, autant qu'avec ceux du Code de l'Action Sociale et de la Famille, en violation également avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle ne ferait que reporter et déplacer cette situation inacceptable et indigne de la France, pays des Droits de l'Homme.

Cachan et les autres villes environnantes ne peuvent évidemment apporter la solution à l'hébergement et au relogement des familles expulsées. Possédant un patrimoine de logement social de plus d'un tiers, elles ne peuvent déjà faire face à un nombre croissant de candidats au logement. Ce serait faire supporter aux populations de nos villes, des contraintes encore plus lourdes de surpeuplement et d'exclusion.

Dans ces conditions, les élus communistes exigent la suspension de l'ordonnance d'expulsion et la recherche de solutions d'hébergement et de relogement dignes et durables. Ils proposent qu'à titre transitoire, des bâtiments civils ou militaires, rendus disponibles par les délocalisations administratives, soient mis à disposition et aménagés dans l'attente d'une solution définitive.

Ils exigent l'application des principes de protection des enfants et de régularisation des étrangers éligibles au droit d'asile et de protection humanitaire.

Les élus communistes renouvellent à cette occasion leurs exigences de mettre un terme à la crise du logement, et de créer à cet effet un Service Public du Logement, capable d'offrir des conditions de vie dignes et sécurisées pour l'ensemble de nos populations.

Le 6 juillet 2004.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.